«Interdit aux animaux et aux franc-maçons»

11/07/2014 à 19h50

Montluçon – Pendant quelques jours, un commerçant a écrit sur sa vitrine qu'il interdisait l'entrée de son magasin aux « animaux et aux francs-maçons ». Choquées, les loges locales n'ont pas tardé à réagir.

«L'entrée du magasin est interdite aux animaux et aux francs-maçons. » Ce message a été affiché jusqu'à la semaine dernière sur la porte d'entrée d'un commerce de la zone de Châteaugay. Son auteur l'a finalement retiré, mais l'émoi qu'il a suscité au sein de trois loges présentes à Montluçon (*) est considérable. « Nous avons tous fait remonter l'information à nos obédiences ».

Un membre local du Grand Orient s'est même « penché sur les textes de loi » afin de savoir s'il était possible de poursuivre le commerçant. « A priori, il risque simplement un rappel à la loi. Mais la Ligue des droits de l'Homme, qui a été prévenue, pourrait lui envoyer un courrier. »

La « soeur » qui a contacté La Montagne explique avoir « très mal vécu » d'être assimilée à un animal. « Quand on m'a appelée pour m'expliquer ce qu'avait écrit ce commerçant, j'ai aussitôt pensé aux panneaux interdisant l'entrée de magasins aux juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Le commerçant, lui, se défend de toute analogie antisémite.

« C'était un simple mouvement d'humeur parce que je trouve que la société part en sucette, explique-t-il.

La Montagne